4

Commune de La Chaulme

Planche Nord - Echelle : 1/5000

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Approbation le 27 avril 2016

Révisions et modifications

- Modification simplifiée n°1 aprouvée le 01/12/2016
- Révision allégée n°1 : arrêt en conseil communautaire du 25 septembre 2025

Référence : 10C08

blainsight

REALITES Urbanisme et Aménagement
34, Rue Georges Pianse - 42300 Roanne
Tél : 04 77 67 01 09 Info@realites-be.fr
www.realites-be.fr

Zones U - Zones urbanisées

- UA - Zone agglomérée principale,caractérisée par la mixité de ses fonctions urbaines
- UB - Zone à dominante d'habitat individuel périphérique à la zone agglomérée
- UC - Zone à dominante d'habitat ancien
- UE - Zone à dominante d'équipements publics et d'intérêt collectif, exemple : collège, camping, stationnement, [illegible] de retraite

Zones AU - Zones à urbaniser

- 1AU - Zone d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat

Zones A - Zones agricoles

- A - Zone agricole réservée principalement à l'activité agricole

Zones N - Zones naturelles

- N - Zone naturelle
- Ner - Zone naturelle dédiée à l'accueil d'une ferme éolien et de tout équipement et aménagement nécessaire à son bon fonctionnement

Prescriptions et informations

- Constructions pouvant changer de destination.
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Prescription de réciprocité des bâtiments agricoles

AR Prefecture

063-200070761-20250925-2025_25_09
Reçu le 03/10/2025